

Le référendum écossais et la Catalogne : 2012-2014

Michel LANDRON
Université d'Angers
CRINI EA 1162
michel.landron@univ-angers.fr

Résumé

De 2012 à 2014, le processus écossais a accompagné l'émergence d'une mobilisation des nationalistes catalans en faveur du « droit à décider ». La manifestation organisée, avec succès, par les partisans de l'indépendance de la Catalogne, le 11 septembre 2012, a eu lieu l'année où le gouvernement de David Cameron et le SNP se sont mis d'accord pour la tenue d'un référendum en Écosse. L'agenda politique catalan a conduit le « président » de la Generalitat à organiser lui aussi une « consultation populaire » sur l'indépendance de la Catalogne le 9 novembre 2014, dans une démarche unilatérale qui n'a pas été reconnue par le gouvernement espagnol. Le processus référendaire écossais a conduit les différents acteurs catalanistes, des mouvements de la société civile aux partis politiques, à souligner les différences et les similitudes entre les deux régions pour ce qui est de leur relation avec l'État dont elles font partie. Cet article revient sur les causes récentes de la revendication indépendantiste catalane, les changements de posture au niveau du gouvernement régional et l'effet de miroir du référendum écossais.

Abstract

From 2012 till 2014, the Scottish self-determination process coincided with the emergence of a mobilisation of the Catalan nationalists in favour of the « right to decide ». The successful demonstration organized by the partisans of Catalan independence on September 11th, 2012, took place when the government of David Cameron and the SNP agreed to hold a referendum on Scottish independence. The Catalan political agenda led the President of the Generalitat to launch a « popular consultation » on the independence of Catalonia on November 9th, 2014, in a unilateral approach which has not been recognised by the Spanish Government. The Scottish referendum process led the various Catalan separatists, civil society movements and political parties to highlight differences and similarities between Scotland and Catalonia, especially regarding the relationships with the Central Government. This paper looks back at the recent factors of the Catalan separatist claim to understand the radical changes in the Regional Government decisions on Independence and the mirror effect of the Scottish election campaign.

Mots-clés : Catalogne – Nation – nationalisme – transition nationale – indépendantisme – autodétermination

Keywords: Catalonia – Nation – nationalism – national transition – separatism – self-determination

Plan

Introduction
Le processus indépendantiste catalan

La transition nationale catalane et le « droit à décider »

Le « miroir écossais » et les scrutins catalans

Conclusion

Introduction

À la veille des élections catalanes du 27 septembre 2015, le processus souverainiste en marche depuis plusieurs années dans cette région fait écho à la démarche indépendantiste écossaise et force est de constater une proximité temporelle entre les scrutins écossais et catalan. La période 2012-2014 marque un tournant dans les relations de ces régions périphériques avec l'État auquel elles sont respectivement rattachées. La démarche référendaire en Écosse (la période qui va de la signature de l'accord entre David Cameron et Alex Salmond en 2012 à la tenue du référendum écossais le 18 septembre 2014) coïncide avec la série des grandes manifestations populaires catalanes du 11 septembre et la tenue de la « consultation populaire » du 9 novembre 2014.

Ces deux régions, la Catalogne et l'Écosse, se revendiquent comme des nations dont les dirigeants politiques aimeraient qu'elles deviennent des États-nations et la conjoncture conduit inévitablement à comparer leur projet politique respectif : la proximité des deux consultations populaires de 2014, le 18 septembre et le 9 novembre, a donné lieu à l'évidence à des comparaisons sur bien des plans, politique, économique, historique et géographique, entre autres. Dans les deux cas, nous avons affaire à des monarchies parlementaires, à des PIB équivalents et à trois siècles « sous la tutelle » d'une capitale éloignée d'environ 600 km. Cependant, ces analogies ne suffisent pas à masquer les différences entre les deux pays :

- Monarchie parlementaire, certes, dans les deux cas, mais l'Espagne a une constitution écrite approuvée par référendum, ce qui n'est pas le cas du Royaume-Uni.
- Le PIB des deux régions est assez proche en valeur absolue, mais le PIB de la Catalogne représente environ le cinquième de celui de l'Espagne alors que le PIB de l'Écosse ne représente que le dixième de celui du Royaume-Uni. De même, le poids démographique n'est pas comparable¹.
- L'acte d'union de 1707 entre l'Écosse et l'Angleterre peut difficilement être comparé à la défaite de Barcelone en 1714 dans le cadre d'une guerre de succession où s'affrontaient des puissances européennes.

Du fait du parallélisme entre les deux processus indépendantistes, il est légitime de s'interroger sur l'influence respective qu'ils ont pu exercer l'un sur l'autre, influence qui peut être analysée à partir du traitement journalistique, de la presse écrite, des reportages audiovisuels, des réseaux sociaux, entre autres. La question de l'indépendance de l'Écosse, telle qu'elle fut posée au référendum de 2014², a suscité beaucoup de commentaires et a déjà donné lieu à des publications universitaires à partir de l'analyse des médias³. Cette recherche

¹ La population de la Catalogne représente environ 15 % de celle de l'Espagne alors que celle de l'Écosse ne représente que 8 % de celle du Royaume-Uni.

² La question posée était la suivante : « L'Écosse devrait-elle être un pays indépendant ? »

³ Une équipe universitaire de l'Université de Valladolid s'est intéressée à « l'impact produit par le référendum écossais dans les mass média espagnols » et la conclusion de ce travail de recherche a été publiée au cours de l'été 2015 dans un article dont le titre est : « L'Écosse ou la Catalogne ? La presse espagnole face au référendum

pourrait être étendue au champ médiatique catalan mais avec des résultats probablement moins contrastés dans la mesure où la majorité des médias régionaux relaient la cause indépendantiste, comme les quotidiens *Ara*⁴ et *El Punt Avui*⁵, mais aussi et surtout les médias audiovisuels officiels de la Catalogne, différence importante avec la situation écossaise. En effet, le premier gouvernement catalan s'est doté de ses propres médias dès 1983 (*Catalunya Ràdio*, TV3), médias dont il peut user pour défendre ses orientations politiques⁶ alors que l'Écosse n'a pu développer ses propres médias publics.

Dans un premier temps, nous allons revenir sur le processus indépendantiste catalan en insistant sur la rupture de 2010, puis nous analyserons « la transition nationale catalane » mise en place par le gouvernement catalan dès 2013 avant d'examiner l'effet du « miroir écossais ».

Le processus indépendantiste en Catalogne

La Catalogne a été dirigée pendant vingt-trois ans, de 1980 à 2003, par la coalition de centre droit, *Convergència i Unió* (CiU)⁷, de sensibilité nationaliste, non indépendantiste⁸. Son leader, Jordi Pujol, a renforcé les institutions catalanes en obtenant le maximum de transfert de compétences pour la région, parfois en échange de son soutien au gouvernement de Madrid, qu'il soit socialiste, avec Felipe González, ou conservateur, avec José Maria Aznar. Ce transfert de compétences s'est effectué dans le cadre constitutionnel de « l'État des autonomies » sans que Jordi Pujol ou sa coalition de gouvernement, CiU, n'aient recours à des discours « sécessionnistes ».

La victoire d'une coalition de partis de gauche en 2003 a conduit à la formation d'un gouvernement « tripartite » avec le PSC⁹, ERC¹⁰ et ICV¹¹, gouvernement dont le programme nationaliste a été influencé par ERC, parti de la gauche républicaine et indépendantiste depuis sa création, mais resté largement minoritaire. C'est ainsi que la Catalogne a été la première région autonome à s'engager sur la voie de la réforme de la constitution régionale (Statut d'autonomie de 1979), et ceci dans le cadre constitutionnel de 1978.

Cette réforme du Statut d'autonomie faisait suite à l'engagement du soutien du président du gouvernement espagnol, Rodríguez Zapatero (2004-2011). Le projet du nouveau Statut

écossais de 2014 ».

⁴ Premier numéro de ce quotidien en catalan : le 28 novembre 2010.

⁵ *El Punt Avui* résulte de la fusion des deux journaux « El Punt » et « Avui » le 31 juillet 2011. L'enquête de diffusion EGM (2014-15) donne 143000 lecteurs à *El Punt Avui* et 141 000 lecteurs à *Ara*.

⁶ À titre d'exemple, citons les documentaires réalisés par Dolors Genovès pour le programme de TV3, *Sense ficció*. Le premier, *Adéu, Espanya?* (2010), compare les cas du Groenland, de l'Écosse et du Québec avec la Catalogne. Le second, *Hola Europa!* (2013) porte sur le droit à l'autodétermination, avec un titre qui ouvre symboliquement sur l'Europe. Après la consultation populaire du 9 novembre 2014, TV3 a diffusé le documentaire *L'endema*, d'Isona Passola (réalisatrice d'un film sur la question catalane en 2009, *Cataluña-Espanya*, produit, entre autres, par TV3).

⁷ Coalition de *Convergència Democràtica de Catalunya* (CDC), parti fondé en 1974, et de *Unió Democràtica de Catalunya* (UDC), parti fondé en 1931.

⁸ « Polls predict victory for the business-friendly Convergence and Union coalition (CiU), which preaches greater autonomy for Catalonia but not independence », « The Land of the Ban », *The Economist*, 29 juillet 2010.

⁹ *Partit dels Socialistes de Catalunya*, parti fondé en 1978.

¹⁰ *Esquerra Republicana de Catalunya*, parti indépendantiste créé en 1931.

¹¹ *Iniciativa per Catalunya Verds. IC*, parti fondé en 1987 et en coalition avec *Els Verds* depuis 1995.

d'autonomie fut approuvé par le Parlement catalan en 2005, puis examiné par le Parlement espagnol en 2006, avec des modifications jugées trop importantes par les indépendantistes d'ERC. Le projet fut finalement approuvé par référendum au niveau de la Catalogne le 10 mai 2006¹². De ce fait, la légitimité démocratique de cette réforme du Statut d'autonomie semblait irrécusable aux yeux de la grande majorité des forces politiques catalanes dont seule une minorité revendiquait un projet indépendantiste. Cependant, le Parti populaire, alors dans l'opposition, a fait campagne contre le Statut d'autonomie en recueillant près de quatre millions de signatures « contre la Catalogne ». De surcroît, il a présenté des recours auprès du Tribunal constitutionnel espagnol¹³, qui mettra plus de quatre ans à rendre sa décision : quatorze articles sont ainsi rejetés, dont ceux qui concernent le concept de la « nation catalane » et la préférence de la langue catalane sur l'espagnol dans l'administration en Catalogne. Il en est ainsi du préambule et de l'article 6 :

Préambule

[...] Le Parlement de Catalogne, recueillant le sentiment et la volonté de la citoyenneté de la Catalogne, a défini la Catalogne comme une nation [l'expression « comme une nation » est déclarée inconstitutionnelle] à une large majorité. La Constitution espagnole, à l'article deux, reconnaît la réalité nationale de la Catalogne [l'expression « réalité nationale » est déclarée inconstitutionnelle] en tant que nationalité. [...]

Article 6

1. La langue propre de la Catalogne est le catalan. En tant que tel, le catalan est la langue utilisée habituellement et de préférence [l'expression « et de préférence » est déclarée inconstitutionnelle] par les administrations publiques et les médias publics de Catalogne. En outre, le catalan est normalement utilisé comme langue véhiculaire et d'apprentissage dans l'enseignement¹⁴.

Pour le Tribunal constitutionnel, cette partie du préambule n'a pas d'effet pratique et la Catalogne ne peut être considérée comme une nation. Cette décision du 28 juin 2010 a provoqué une réaction sans précédent en Catalogne et a donné lieu à la première grande manifestation « indépendantiste » de Catalogne, le 10 juillet 2010. Ainsi, pour le sociologue Salvador Cardús, c'est la « stratégie de l'humiliation » de Madrid qui a déchaîné l'éclosion de l'indépendantisme¹⁵ et il voit dans cette décision la goutte qui a fait déborder le vase de la patience des Catalans face à l'incapacité du gouvernement socialiste de Madrid à mener à bien une réforme du Statut d'autonomie. L'écrivain Josep Ramoneda y voit une « rupture du pacte de la Transition démocratique » (Ramoneda, 2013) et l'historien Borja de Riquer fait part de sa perplexité et de l'incompréhension du peuple catalan : « Interdire des réalités, cela ne solutionne rien » (De Riquer, 2010).

¹² Le texte est entré en vigueur le 9 juillet 2010.

¹³ Un autre recours d'anti-constitutionnalité (TC : 8675/2006) a été présenté par Enrique Mújica, *ombudsman* espagnol ou « défenseur du peuple », tel qu'on dénomme ce médiateur en Espagne.

¹⁴ *Prèambul* : « El Parlament de Catalunya, recollint el sentiment i la voluntat de la ciutadania de Catalunya, ha definit [Catalunya com a nació] d'una manera àmpliament majoritària. La Constitució espanyola, en l'article segon, reconeix [la realitat nacional de Catalunya] com a nacionalitat.[...] »

Article 6 : « La llengua pròpia de Catalunya és el català. Com a tal, el català és la llengua d'ús normal [i preferent] de les administracions públiques i dels mitjans de comunicació públics de Catalunya, i és també la llengua normalment emprada com a vehicular i d'aprenentatge en l'ensenyament. »

Texte complet en catalan : <www.parlament.cat/activitat/cataleg/EstatutConsolidat.pdf>

¹⁵ Titre de la conférence de clôture du colloque « Espanya contra Catalunya : una mirada historica (1714-2014) » organisé par le *Centre d'Història Contemporània de Catalunya* et la *Societat Catalana d'Estudis Històrics* (SCEH), filiale de l'IEC : « La humiliació com a desencadenant de l'eclosió independentista » de Salvador Cardús, professeur de sociologie à l'Université autonome de Barcelone (14 décembre 2014).

Cette vague de contestation et de crispation vis-à-vis du gouvernement central s'inscrit dans un contexte de crise où il faut prendre en compte des facteurs sociaux-économiques et politiques :

- les effets de la crise économique, du chômage, des coupes budgétaires dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la fonction publique catalane, entre autres.
- la perte de crédibilité de la classe politique et les nombreux épisodes de corruption des partis politiques, aussi bien au niveau régional qu'au niveau national.
- l'émergence de mouvements sociaux, comme celui de la PAH¹⁶.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que se développe un discours de rupture radicale, l'indépendance plutôt que plus l'autonomie. Or l'indépendance, qui n'est pas encore la priorité politique des principaux partis catalans, hormis ERC et la CUP¹⁷, s'impose très vite dans le débat public au travers de multiples réponses de la société civile comme les « consultations municipales sur l'indépendance de la Catalogne », consultations sans valeur légale mais qui ont eu lieu dans plus de 500 communes entre le 13 septembre 2009 et le 10 avril 2011¹⁸. Et après les élections régionales de novembre 2010 gagnées par CiU, le nouveau président de la Catalogne, le dauphin de Jordi Pujol, Artur Mas, réclame une « transition nationale catalane », position nouvelle pour un parti de centre droit qui jusque-là n'avait jamais prôné l'indépendantisme.

La transition nationale de la Catalogne et le « droit à décider »

Le slogan « Som una nació » peut être considéré comme un « lieu de mémoire » du catalanisme depuis la Transition démocratique : il remonte à 1981¹⁹ et a été régulièrement utilisé tout au long du gouvernement de Jordi Pujol²⁰ avant d'être utilisé à nouveau à l'occasion de la réforme du Statut d'autonomie, de 2006 à 2010 :

- 18 février 2006 : La « Plate-forme pour le droit à décider », créée en 2005, organise une grande manifestation en complétant politiquement ce cri de ralliement de 1981, « Som una nació i tenim el dret de decidir²¹ ». La revendication de la nation est complétée par une nouvelle exigence, celle du « droit à décider » dans le cadre constitutionnel de la réforme du Statut d'autonomie.
- 10 juillet 2010 : Dans la manifestation organisée en réaction à la décision du Tribunal constitutionnel, le slogan officiel se fait plus impératif : « Som una nació. Nosaltres

¹⁶ « *Plataforma de Afectados por la Hipoteca* », mouvement associatif créé en 2009 à Barcelone. Ada Colau, porte-parole du mouvement, fut élue en 2015 à la mairie de Barcelone sur la liste de coalition « *Barcelona en Comú* ».

¹⁷ *Candidatura d'Unitat Popular*, formation politique d'extrême gauche créée en 1986.

¹⁸ Le 14 décembre 2011 est créée l'Association des municipalités pour l'indépendance (AMI) à Vic pour réunir les communes qui se sont déclarées « territoire libre et souverain ». 720 communes en font partie d'après le site web de l'association, <<http://www.municipisindpendencia.cat/>> (consultation le 9 juillet 2015).

¹⁹ « *Crida a la solidaritat, som una nació* », stade du Camp Nou à Barcelone. Le 29 juin 2013, l'*Assemblea Nacional Catalana* a organisé un « Concert de la Liberté », dans ce même Camp Nou, avec des artistes qui étaient déjà intervenus en 1981.

²⁰ À la même époque, un autre slogan connu à grand succès, en particulier par sa projection internationale : « *Catalonia is not Spain* ».

²¹ « Nous sommes une nation et nous avons le droit de décider. »

decidim²² ». Cependant, un autre slogan populaire émerge et marque une rupture définitive : « in / inde / independència ».

Les consultations municipales sur l'indépendance de la Catalogne qui ont été organisées de 2009 à 2011 ainsi que les mobilisations d'un mouvement citoyen créé en mars 2012, *l'Assemblea Nacional Catalana*²³, sont autant d'éléments qui font que de plus en plus de Catalans se déclarent favorables à la sécession : les sondages d'opinion font apparaître une proportion de Catalans qui passe en trois ans (de 2010 à 2013) d'environ un tiers à environ la moitié pour l'indépendance. Divers sondages font même apparaître une majorité de Catalans favorables à l'indépendance de la Catalogne en 2012, avant même la première des quatre grandes manifestations du 11 septembre, celle de 2012.

Suite à la manifestation du 11 septembre 2012, le président Artur Mas convoque de nouvelles élections et suite à son échec dans la négociation sur le « pacte fiscal » avec le président du gouvernement espagnol, le Parlement catalan approuve la démarche référendaire pour la prochaine législature (CiU, ERC, ICV et SI²⁴), après les élections régionales anticipées du 25 novembre 2012. Le principal enjeu de ces élections reposait sur cette promesse de référendum sur l'indépendance de la Catalogne pour 2014, en raison de la date symbolique du tricentenaire du 11 septembre 1714²⁵. Pratiquement au même moment, David Cameron et Alex Salmond signaient l'accord d'Édimbourg²⁶, montrant une voie singulièrement différente. Les élections régionales du 25 novembre 2012 ont démontré l'énorme diversité du soutien à l'indépendance : depuis le centre droit de CDC jusqu'à l'extrême gauche, la CUP²⁷, en passant par la gauche républicaine de ERC. Cette législature de 2012 à 2015 s'engage définitivement, et pour la première fois, sur la voie de la consultation d'autodétermination, d'un référendum, en l'inscrivant dans ses priorités politiques et en faisant pression sur le gouvernement espagnol pour qu'il accède à sa demande.

La première étape de ce « processus constituant », tel qu'il est dénommé dans les médias, provient du Parlement catalan avec une « déclaration de souveraineté » du 23 janvier 2013 (elle fut déclarée inconstitutionnelle en mai 2013). Cette déclaration constitue un point de non-retour, et dès le 11 février 2013, le gouvernement catalan crée le « Conseil consultatif pour la transition nationale » qui est chargé de produire des rapports afin de se préparer à la constitution d'un nouvel État catalan²⁸. Parmi ces rapports figure *le Livre blanc de la Transition nationale de Catalogne*, qui servira de feuille de route pour l'indépendance.

On voit donc un nouveau « récit national » qui se met progressivement en place, et qui recycle le « mythe » de la Transition démocratique espagnole : si la première transition (démocratique) a fonctionné (passer de la dictature à la démocratie), pourquoi n'en serait-il pas de même avec la transition nationale catalane ? Ce qui semblait impossible en 1975 après

²² « Nous sommes une nation et c'est nous qui décidons. »

²³ Le 10 mars 2012 a eu lieu l'assemblée constituante de *l'Assemblea Nacional Catalana*.

²⁴ « *Solidaritat Catalana per la Independència* », coalition créée en 2010.

²⁵ « *Diada nacional de Catalunya* », fête nationale de la Catalogne qui commémore la prise de Barcelone par les troupes favorables à Philippe de Bourbon et la fin à la guerre de Succession d'Espagne.

²⁶ Le 15 octobre 2012.

²⁷ Loin de la majorité absolue, CiU a perdu des voix et le deuxième parti (en sièges), ERC, en a gagné beaucoup. Quant au PSC, il s'est écroulé et la CUP obtient sa première représentation au Parlement catalan.

²⁸ *Consell Assessor per a la Transició Nacional* (CATN). Ce conseil a produit 18 rapports qui sont rassemblés dans le *Livre blanc de la Transition nationale de Catalogne* (disponible en catalan, espagnol et anglais).

quarante ans de dictature franquiste n'a finalement pas empêché une transition vers un nouveau régime démocratique en 1978 sans provoquer de rupture sociale. Pourquoi n'en irait-il pas de même avec un nouvel État ? Dans ce contexte, le processus référendaire écossais arrive à un moment particulier du processus indépendantiste en Catalogne.

Le « miroir écossais » et les scrutins catalans

Souvent utilisée dans les médias, cette expression du « miroir écossais » renvoie à un essai publié en 2007²⁹ dans lequel son auteur, Xavier Solano, délégué du gouvernement catalan au Royaume-Uni, apporte une « vision catalane d'un processus ouvert vers l'indépendance », comme l'indique son sous-titre (Solano, 2007). Même en insistant sur les différences qui peuvent exister entre le contexte britannique et espagnol, la volonté des gouvernements de la Catalogne et de l'Écosse d'accéder à l'indépendance suit des chemins « parallèles », entre 2012 et 2014, et le parcours de l'un peut servir de miroir à l'autre.

Du point de vue des indépendantistes catalans, l'exemple écossais montre une voie démocratique négociée avec le gouvernement britannique dans un cadre légal. En effet, l'absence de constitution écrite au Royaume-Uni permet cet accord politique entre les deux parties alors que l'article 2³⁰ de la Constitution espagnole rend impossible un tel accord.

Néanmoins, le fait que le référendum écossais d'autodétermination puisse faire l'objet d'un accord avec le gouvernement central au Royaume-Uni, dans une démocratie parlementaire exemplaire, donne une respectabilité à la demande des indépendantistes catalans : leur demande n'est plus aussi déraisonnable et extravagante que voudrait le faire croire la fin de non-recevoir qui est la seule réponse du président du gouvernement espagnol. Cette légalité de la démarche britannique contraste singulièrement avec la situation catalane puisqu'en Espagne seul le gouvernement peut convoquer un référendum : en revendiquant le « droit à décider », les indépendantistes catalans ont recours à une formulation des plus ambiguës pour ne pas évoquer un droit discutable à l'autodétermination³¹, faisant appel à la légitimité de leurs revendications en accusant le gouvernement de Madrid de n'apporter que des réponses judiciaires, à savoir des recours et des démarches qui rendent impossible toute consultation sur cette question. D'ailleurs, les sondages d'opinion font apparaître un très large soutien de la population catalane pour ce type de référendum, aussi bien de la part des indépendantistes que d'une partie de ceux qui ne sont pas favorables à une sécession, ce qui est le cas des sympathisants du nouveau parti Podemos³².

L'échec de la réforme du Statut d'autonomie, tel qu'il fut ressenti par une majorité de Catalans dès 2010, a démontré que, d'un côté, l'exercice démocratique est théoriquement garanti par le cadre constitutionnel de 1978 mais d'un autre côté, la demande du peuple est ignorée du fait

²⁹ Dans cet essai, l'auteur catalan, ex-conseiller politique du SNP, présente aux lecteurs catalans le processus en cours en Écosse suite au succès du SNP lors des élections de 2007.

³⁰ « La constitution se fonde dans l'indissoluble unité de la nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les Espagnols et reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui l'intègrent et la solidarité entre toutes. » *La Constitution espagnole*, Agencia Estatal Boletín Oficial del Estado, <<https://www.boe.es/legislacion/documentos/ConstitucionFRANCES.pdf>>

³¹ Cette notion développée par la « Plataforma pel Dret de Decidir » est particulièrement controversée. DE LUCAS, Javier, « Algunas falacias y errores en el debate sobre el derecho a decidir y la declaración de soberanía de Catalunya », *Amnis*, 2013, <<http://amnis.revues.org/2052>>

³² Parti fondé en janvier 2014.

de l'intervention du Tribunal constitutionnel. La société civile s'exprime donc par d'autres moyens, entre autres à travers les grandes manifestations organisées depuis 2010 par des associations et non des partis politiques. Ainsi en 2010, c'est Omnim Cultural³³ qui a organisé la manifestation de protestation du 10 juillet. À partir de 2012, l'Assemblée nationale catalane et Omnim Cultural s'allient pour organiser et mettre en scène les grandes manifestations de la fête nationale du 11 septembre, avec des mots d'ordre sans ambiguïté, celle d'un nouvel État et non plus d'un nouveau « statut » :

- 2012 : « Marche sur Barcelone », « La Catalogne, nouvel État d'Europe »
- 2013 : « Voie catalane vers l'indépendance », chaîne humaine de 400 km³⁴
- 2014 : « V de la Voie catalane », sur deux grandes avenues de Barcelone
- 2015 : « Voie libre de la République catalane », sur une grande avenue de Barcelone

Ces quatre manifestations ont connu un succès populaire incontestable (quel que soit le nombre de participants retenus) et surtout un retentissement médiatique certain bien au-delà des frontières espagnoles, ce qui était aussi le but recherché par les organisateurs. La société civile catalane, par ses multiples actions pour montrer la « voie vers l'indépendance », rend impossible tout retour en arrière avec pour conséquence une reconfiguration de la vie politique catalane : le PSC s'est fracturé et a perdu beaucoup d'électeurs et les deux partis de la coalition *Convergència i Unió* (CiU) se sont officiellement séparés en juin 2015 ; *Convergència Democràtica de Catalunya* (CDC) défend désormais la voie de l'indépendance alors que *Unió Democràtica de Catalunya* (UDC) s'y est toujours opposé. Désormais, l'axe nationaliste s'impose dans tout débat sur l'avenir politique de la région.

La rhétorique indépendantiste a fait apparaître des questions clés du processus de sécession : la question pratique de l'appartenance à l'Union européenne (« nouvel État d'Europe »), qui donne lieu à de multiples interprétations contradictoires, et la question ambiguë de la liberté (« Voie libre ») et donc de la légitimation d'une déclaration d'indépendance du fait de l'oppression et du manque de liberté avec des références contemporaines assumées. Ainsi, la « Marche sur Barcelone » de 2012 faisait explicitement allusion aux marches pacifiques de Gandhi pour l'indépendance de l'Inde et de Martin Luther King pour la lutte pour les droits civiques³⁵.

Le référendum écossais du 18 septembre 2014 a été suivi en Catalogne avec d'autant plus d'intérêt que le gouvernement régional allait organiser son premier « référendum » d'autodétermination le 9 novembre 2014, mais dans des conditions singulièrement différentes puisque cette consultation a été d'emblée déclarée illégale. Face à la légalité du processus écossais, les indépendantistes catalans ont dénoncé la judiciarisation de ce qu'ils considèrent comme l'exercice du « droit à décider ». Au lendemain du référendum écossais, le Parlement catalan a approuvé la « Loi des consultations populaires »³⁶ qui lui permet de consulter le

³³ Association culturelle créée en 1961.

³⁴ Les organisateurs entendaient suivre le modèle de la « voie balte » du 23 août 1989, avant l'indépendance de l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

³⁵ « La ANC avisa a Artur Mas de que la marcha le pedirá un 'paso adelante' a la independència », *La Vanguardia* (mis en ligne le 5 septembre 2012). L'année suivante, Artur Mas reprenait cette comparaison en profitant du 50^{ème} anniversaire de la marche sur Washington de Luther King : « Mas compara la Via Catalana con el impacto de la marcha de Luther King », *El País*, (mis en ligne le 9 septembre 2013).

³⁶ « Ley 10/2014, de 26 de septiembre, de consultas populares no referendarias y otras formas de participación

peuple catalan sans que cette consultation soit juridiquement contraignante. Quant à la question posée le 9 novembre 2014, connue dès décembre 2013, elle n'avait pas la simplicité de la question du référendum écossais puisqu'en réalité elle se composait de deux questions :

- « Voulez-vous que la Catalogne devienne un État ? »
- « En cas de réponse affirmative, voulez-vous que cet État soit indépendant ? »

Ce choix obéit à la volonté de pouvoir compter à la fois sur les indépendantistes et les partisans d'une solution « fédérale », soutenue par exemple par la coalition écologiste Iniciativa per Catalunya Verds – Esquerra Unida i Alternativa (ICV-EUIA).

Par ailleurs, le Tribunal constitutionnel a suspendu cette consultation sur l'avenir politique de la Catalogne et, face à la fermeté du gouvernement espagnol, le gouvernement catalan n'a pu s'appuyer sur les listes électorales officielles pour organiser le scrutin qui, de fait, ne bénéficiait d'aucune garantie juridique³⁷. Le résultat n'est pas facile à interpréter puisque les « unionistes » se sont peu déplacés. Malgré ce caractère non officiel et illégal de la consultation du 9 novembre 2014, il y a eu une participation de 2,3 millions de Catalans (33 % des inscrits) qui ont voté à 80 % en faveur de l'indépendance³⁸.

Après cette expérience frustrante du point de vue du gouvernement catalan, et logique du point de vue constitutionnel, le gouvernement régional décide de contourner l'impossibilité d'organiser légalement un référendum en choisissant une voie légale alternative, celle de transformer les élections parlementaires catalanes du 27 septembre 2015 en « plébiscite » pour ou contre l'indépendance. Cependant, ce « plébiscite » n'a pas apporté la clarification tant attendue dans la mesure où la majorité des voix, essentielle dans une approche plébiscitaire, ne fut pas favorable aux partis indépendantistes. Ceux-ci mettent en avant le fait que la majorité des parlementaires proviennent des deux coalitions favorables à l'indépendance mais il n'en reste pas moins qu'ils n'ont réuni que 47,8% des voix³⁹. La majorité des électeurs s'est donc exprimée contre l'indépendance de la Catalogne.

Dans ces deux scrutins catalans, la « consultation populaire » du 9 novembre 2014 ou les élections parlementaires régionales du 27 septembre 2015, les partisans de l'indépendance n'ont pu prendre en compte une victoire du 'Oui' au référendum écossais qui aurait fourni un précédent pour des questions aussi essentielles que nouvelles comme le fait de rester ou non dans l'Union européenne. Ainsi, les indépendantistes catalans mettent en avant le fait qu'il serait impossible « d'expulser » 7,5 millions de citoyens de l'Union européenne. Quant aux unionistes, ils s'en tiennent à la disposition des traités qui prévoit l'accord unanime de tous les États membres pour accepter un nouvel État, la Catalogne, et il est exclu de compter sur l'accord du gouvernement espagnol.

L'impact du référendum écossais est avant tout symbolique en ce sens qu'il sert de « précédent », d'un exemple suivi par un gouvernement démocratique au sein de l'Union

ciudadana », BOE, <<http://www.boe.es/boe/dias/2015/03/16/pdfs/BOE-A-2015-2743.pdf>>

³⁷ Dans un arrêt du 15 février 2015, le Tribunal constitutionnel espagnol confirme la nullité de la consultation du 9 novembre 2014.

³⁸ Participation de 33 % (2.305.290) dont 80,76 % ont répondu oui aux deux questions posées. Résultats officiels publiés sur <<http://www.participa2014.cat>>.

³⁹ <http://resultats.parlament2015.cat/09AU/DAU09999CM_L1.htm>

européenne. L'impact est également symbolique parce que le résultat du référendum en Écosse ne pouvait en aucun cas faire bouger les positions aussi tranchées des protagonistes en Espagne lors des deux scrutins de 2014 et 2015 : Mariano Rajoy est resté sur la ligne de l'article 2 de la Constitution espagnole et Artur Mas a persisté dans sa démarche sécessionniste.

Conclusion

David Cameron et Mariano Rajoy ont-ils pris suffisamment la mesure de la force du sentiment nationaliste et la capacité de mobilisation de la société civile en vue d'obtenir l'indépendance ? Quelques jours avant les élections du 27 septembre 2015, l'historien Josep Fontana soulignait la complexité du processus vers l'indépendance :

Il me semble que cette demande naît d'une frustration justifiée, mais en même temps je suis conscient des obstacles qui rendent impossible sa réalisation à court ou moyen terme. Cela n'empêche pas que cette demande soit justifiée par les frustrations qui ne sont pas seulement souverainistes mais aussi politiques et sociales⁴⁰.

Dans la première partie, nous avons souligné l'importance du débat politique espagnol sur la réforme de son organisation politico-territoriale après quarante ans d'expérimentation de la constitution de « l'État des autonomies ». La Catalogne est partagée entre des unionistes qui entendent continuer avec un autogouvernement doté de nombreuses compétences propres et des indépendantistes qui n'adhèrent plus à un « plébiscite de tous les jours » (Renan, 1882) à la nation espagnole. Contrairement à la Catalogne, l'Écosse est bien reconnue comme une nation dans un État plurinational. Cependant, cette nation n'a pu devenir un nouvel État. Malgré les différences notables entre les deux nations (l'importance de la langue, des manifestations de la société civile, des médias), le miroir écossais n'a que peu servi la cause indépendantiste catalane. En Écosse ou en Catalogne, une troisième voie est-elle encore possible ? Face aux résultats électoraux de 2014 et 2015, et à l'impossibilité d'un statu quo, une avancée vers des compromis reste à trouver dans les deux régions : une dévolution maximale (*devolution max*) en Écosse, et une solution « fédérale » dans le cas espagnol ? Cette troisième voie ne recueille qu'un faible écho sur la scène politique espagnole même s'il est vrai que la victoire du « non » en Écosse a pu être perçue dans une approche dynamique, comme celle de la victoire d'une voie intermédiaire entre le statu quo et la sécession :

Les Écossais ont choisi de rester dans le Royaume-Uni d'une façon dynamique et distincte. C'est-à-dire avec l'ajout décisif d'un autogouvernement approfondi, de compétences régionales élargies et garanties. Et, là-bas ou à Castellterçol, cela s'appelle la 'troisième voie'⁴¹.

Qu'aurait pu apporter un vrai référendum d'autodétermination en Catalogne ? La question reste ouverte, mais en 2014 ou 2015 une consultation semblable au référendum d'auto-

⁴⁰ « Me parece que la petición nace de una frustración justificada, pero al mismo tiempo soy consciente de los obstáculos que la hacen inviable que se lleve a cabo a corto o medio plazo. Eso no quita que la petición esté justificada por las frustraciones no solo soberanistas, también políticas y sociales. » « La cultura, ante el secesionismo », *El País*, dossier mis en ligne le 24 septembre 2014.

⁴¹ « Los escoceses han optado por permanecer en el Reino Unido de una forma dinámica y distinta. O sea, con el decisivo añadido de la profundización del autogobierno, del aumento de las competencias autonómicas, de su blindaje. Eso, allí y en Castellterçol, se denomina 'tercera vía'. » (Vidal-Folch, 2014).

détermination écossais ne se serait peut-être pas soldée par une victoire pour les indépendantistes catalans. Ce dernier était censé apporter une réponse pour une génération, selon les propos d'Alex Salmond : « In my view this is a once in a generation, perhaps even once in a lifetime opportunity for Scotland » (Withnall, 2014). Et pourtant, quelques mois à peine après ces déclarations, la question d'un deuxième référendum était déjà à l'ordre du jour avec une nouvelle répartition des forces politiques que bien peu avaient su anticiper.

Bibliographie

(tous les liens vers les sites internet étaient actifs au 30 janvier 2016)

BALCELS, Albert (2014), *Breve historia del nacionalismo catalán*, Barcelona, Alianza.

BEL, Germà (2013), *Anatomía de un desencuentro*, Barcelona, Destino.

CONSELL ASSESSOR PER A LA TRANSICIÓ NACIONAL (2014), *Llibre blanc de la Transició Nacional de Catalunya : informes*, Barcelona, Generalitat de Catalunya.

DE LUCAS, Javier (2013), « Algunas falacias y errores en el debate sobre el derecho a decidir y la declaración de soberanía de Catalunya », *Amnis*, disponible sur <<http://amnis.revues.org/2052>> (consulté le 10 juin 2015).

DE RIQUER, Borja (2010), « Prohibir realidades no soluciona nada », *El País*, 14 juillet 2010.

GABANCHO, Patricia (2010), *Crònica de la independència*, Barcelona, L'arquer.

PARLEMENT DE CATALUNYA (2012), *Estatut de Autonomia de Catalunya*, Barcelona, <edicions@parlament.cat>

RAMONEDA, Josep (2013), « La Cataluña postautonómica », *El País*, 25 juin 2013.

REGUERO SANZ, Itzia *et al.* (2015), « ¿ Escocia o Cataluña ? La prensa española ante el referéndum escocés de 2014 » *Ámbitos* n° 29, 2015, disponible sur <<http://ambitoscomunicacion.com>> (consulté le 2 septembre 2015).

RENAN, Ernest (1992) [1882], *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, Paris, Presses Pocket.

SOBREQUÉS I CALLICÓ, Jaume (2014), *España contra Catalunya*, Barcelona, Editorial Base.

SOLANO, Xavier (2007), *El mirall escocès, Una visió catalana del procés obert cap a la independència*, Barcelona, Deria.

VIDAL-FOLCH, Xavier (2014), « Abrumador triunfo de la “tercera vía” », *El País*, 19 septembre 2014,

<http://internacional.elpais.com/internacional/2014/09/19/actualidad/1411110951_636933.html> (consulté le 1^{er} juin 2015).

WITHNALL Adam (2014), « Alex Salmond Pledges not to Bring Back Another Referendum if Yes Campaign Fails », *Independent*, 14 Septembre 2014.

Notice biographique

Michel Landron est agrégé d'espagnol et docteur en Langues et littératures romanes. Il enseigne l'espagnol à l'Université d'Angers et est membre associé du CRINI. Ses recherches portent principalement sur les migrations en Catalogne, le nationalisme catalan et l'interculturalité. Sa thèse sur l'œuvre de Francisco Candel a été reprise dans un ouvrage publié en 2013, *Francisco Candel. Une mémoire de la Transition démocratique en Catalogne* (Harmattan).

Biographical Information

Michel Landron is *Agrégé d'espagnol* and has a doctorate in Romance Languages and Literature. He lectures on Spanish Studies at the University of Angers and is an associate member of the CRINI research group. His research activities focus mainly on migrations in Catalonia, Catalan nationalism and interculturalism. His doctoral thesis, on the work of Francisco Candel, was published in 2013 under the title *Francisco Candel. Une mémoire de la Transition démocratique en Catalogne* (Harmattan).